

# CERCLE VAUDOIS DE GÉNÉALOGIE

La généalogie vous intéresse et vos ancêtres ont des origines vaudoises ? Alors adhérez au Cercle vaudois de généalogie. Notre association vous fournira les instruments nécessaires pour bien débiter votre recherche : *Nouvelles du Cercle* trimestrielles, *Bulletin généalogique vaudois* annuel, *stamms*, *sorties à thème*.

De plus, vous aurez la possibilité de rencontrer de nombreux membres passionnés par la généalogie et vous ne tarderez pas à trouver quelques cousinages !

Pour de plus amples renseignements, consultez simplement le site internet des généalogistes vaudois sous :

[www.ancetres.ch](http://www.ancetres.ch)

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons au sein de notre Association.

## STATUTS

### Article 1

Le Cercle vaudois de généalogie est une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Il a son siège à Chavannes-près-Renens, aux Archives cantonales vaudoises.

### Article 2

Le Cercle vaudois de généalogie a pour but l'étude de la généalogie et de tout ce qui s'y rapporte. Il organise des conférences et des cours. Il édite un bulletin d'information et peut participer à d'autres formes de publications généalogiques. Il collabore avec la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et entretient des relations avec des sociétés généalogiques de Suisse et de l'étranger.

### Article 3

Le Cercle vaudois de généalogie est dirigé par un comité de 5 à 9 membres élus pour une période de deux ans et rééligibles. Le président choisi par l'assemblée au sein du comité, est élu pour deux ans et n'est pas rééligible immédiatement.

### Article 4

Le président et le secrétaire ou le caissier ont collectivement la signature sociale.

### Article 5

L'assemblée générale nomme le comité, approuve annuellement la gestion et les comptes. Elle nomme les vérificateurs des comptes et leur donne décharge. Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

### Article 6

En cas de dissolution, la bibliothèque et les collections du Cercle vaudois de généalogie seront données aux Archives cantonales vaudoises, alors que les avoirs seront remis à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, charge à elle de les gérer.

## ADHÉSION

Je souhaite adhérer au Cercle vaudois de généalogie en tant que :

- Membre individuel (cotisation de Sfr 40.- par année)  
 Membre couple (cotisation de Sfr 50.- par année)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

A retourner à :

Cercle vaudois de généalogie - ACV

Rue de la Mouline 32

1022 Chavannes-près-Renens

ou inscription sur [www.ancetres.ch](http://www.ancetres.ch)

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_